



Les Indications Géographiques (IG) en Côte d'Ivoire : acquis et défis



Kouakou Philipps Kouakou* ; Charlemagne Nindjin ; Dominique Barjolle

CSRS
Centre Suisse de Recherches
Scientifiques en Côte d'Ivoire





1- Introduction

Les Indications Géographiques :

- ❑ Protection des démarches d'actions territorialisées
- ❑ Valeur ajoutée aux produits de qualité (Orger et al., 2010)
- ❑ OAPI : 4 produits (Bohoussou, 2020 ; <https://urlz.fr/hQ8L>)
- ❑ Côte d'Ivoire :
 - Pas encore de produits enregistrés
 - Plusieurs atouts
 - Plusieurs initiatives

Quels acquis ; quels défis ?

Objectif : Présenter les acquis et défis en matière d'IG en CI

2- Méthodologie

Synthèse bibliographique

Articles scientifiques

Rapports d'étude

Sources en ligne : <https://www.wipo.int/reference/fr>

<http://www.oapi.int/index.php/fr>

<http://www.oipi.ci/>

Mots clés : IG/Produits du terroir et/en Côte d'Ivoire

3- Résultats (1/6)

Produits à potentiel IG identifiés

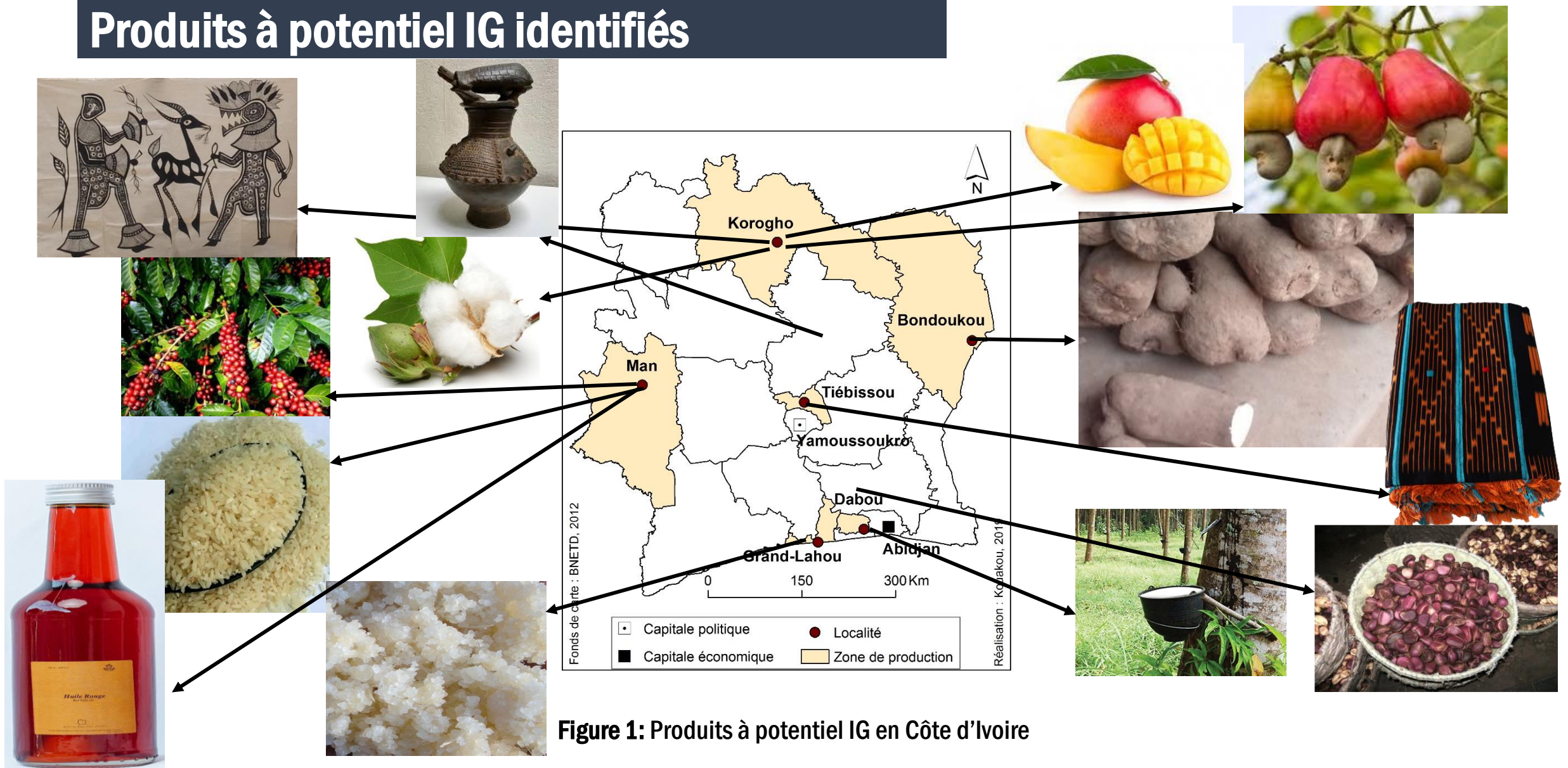


Figure 1: Produits à potentiel IG en Côte d'Ivoire

3- Résultats (2/6)

Apport de la recherche

Attiéké des lagunes

- Mets originaire des peuples du Sud
- Spécificité liée au savoir-faire ; usage de matériels spécifiques
- Espace géographique commun, entaillé de surface lagunaire (<https://urlz.fr/hQ8I>)
- Caractérisation des opérations unitaires de la fabrication (<https://urlz.fr/hQ8I>)

3- Résultats (3/6)

Apport de la recherche

**Igname Kponan
de Bondoukou**

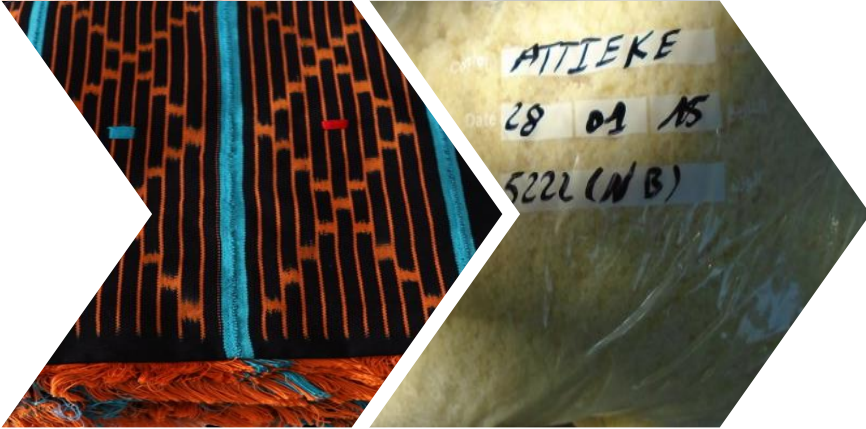
**Géotraçabilité et Cartographie de le zone de
production (Kouakou et Anoh, 2019)**

**Noix de cola de
Sikensi**

**Enquête sur la conservation, lien à l'origine
(<https://urlz.fr/hQ8a>)**

3- Résultats (4/6)

Initiatives en cours



PAMPIG2, OAPI, 04 mai 2020 :

Demande de proposition pour l'accompagnement à la structuration en groupement, à l'élaboration du cahier des charges, du modèle économique et du plan d'actions en vue de la reconnaissance en IGP (<https://urlz.fr/hQ8a>)



CR Gontougo, 03/11/2021 (DP N°.152/2021) : demande de proposition pour l'accompagnement, l'identification géographique en vue de sa labellisation en IG

3- Résultats (5/6)

Cadre juridique et réglementaire

International

- Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international du 31 octobre 1958, révisé à Stockholm le 14 juillet 1967
- Convention instituant l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle signée à Stockholm le 14 juillet 1967
- Accord de Marrakech instituant l'organisation mondiale du commerce, notamment l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) du 15 avril 1994 (OAPI, 1999)

Régional et national

- Principe de Comité National des IG acté par l'OAPI
- OIPI : Service national de propriété intellectuelle

3- Résultats (6/6)

Faiblesses institutionnelles et organisationnelles

- Des initiatives qui ne capitalisent pas les acquis des actions déjà menées
- Producteurs peu associés aux actions entreprises
- Créé par décret *N°2012-699 du 1er août 2012*, le CMC tarde à débiter ses travaux
- Absence d'organisations collectives ou groupement d'association solide

4- Conclusion et recommandations

**Institutions
étatiques**



Opérationnaliser le CMC

**Bailleurs et
programmes**



**Capitaliser les expertises
existantes ; CSRS**

**Acteurs locaux
ou producteurs**



**Mise en place d'organisations de
producteurs ; politique nationale
conséquente**



JE VOUS REMERCIE !